

Saviez-vous qu'en tant que personne proche aidante, vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux, et ce, tant au niveau fédéral que provincial ?

Trouvez dans cette liste différents avantages fiscaux dont vous ou votre proche pourriez profiter.

FÉDÉRAL

Pour plus d'information, communiquez avec l'Agence du revenu du Canada : 1-800-959-7383

Allocation canadienne pour les travailleurs

Crédit d'impôt remboursable offert aux personnes et aux familles qui travaillent, mais qui gagnent un faible revenu.

Allocation canadienne pour les travailleurs - Aperçu - Canada.ca

Crédit canadien pour l'aidant naturel

Subvenez-vous aux besoins d'un époux ou d'un conjoint de fait ou d'une personne à charge qui a une déficience physique ou mentale? Le CCAN est un crédit d'impôt non remboursable auquel vous pourriez avoir droit. Montant maximal de 7 525 \$. Crédit canadien pour aidant naturel - Canada.ca

Crédit d'impôt pour frais médicaux

Vous pouvez uniquement demander des frais médicaux admissibles dans votre déclaration de revenus si vous ou votre époux ou conjoint de fait avez payé pour les frais médicaux au cours de n'importe quelle période de 12 mois se terminant en 2023 et n'avez pas demandé ces frais en 2022.

Frais médicaux admissibles dans votre déclaration de revenus - Canada.ca

Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Crédit d'impôt non remboursable qui aide les personnes ayant une déficience, ou le membre de leur famille qui subvient à leurs besoins, à réduire l'impôt sur le revenu qu'elles pourraient avoir à payer.

Crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) - Canada.ca

Crédit pour la TPS/TVH (versements trimestriels)

Le crédit pour la TPS/TVH est un montant non imposable versé quatre fois par année aux particuliers et aux familles à faible revenu pour compenser la taxe sur les produits et services qu'ils paient.

Montant maximal 650 \$.

Crédit pour la TPS/TVH et paiement de l'incitatif à agir pour le climat - Canada.ca



Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées

Si vous avez une déficience (fonctions physiques ou mentales), vous pourriez déduire les dépenses que vous avez déboursées dans l'année et qui vous ont permis d'exercer l'une des activités suivantes : travailler, fréquenter un établissement d'enseignement, faire de la recherche pour laquelle vous avez reçu une subvention. <u>Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées - Canada.ca</u>

Crédits d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

Un CIAD non remboursable qui s'appliquera aux dépenses admissibles engagées pour des travaux effectués ou pour des marchandises acquises relativement à des travaux de rénovation admissibles se rapportant à un logement pour un particulier déterminé. Montant maximal 10 000 \$.

Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire - Canada.ca

Déductions

Régimes de pension agréés, REER, montant de pension fractionné, etc.

<u>Toutes les déductions, tous les crédits et toutes les dépenses - Impôt sur le revenu des particuliers - Canada.ca</u>

Montant canadien pour emploi

Si vous aviez un revenu d'emploi en 2023 vous pouvez demander à la ligne 31260 de votre déclaration le moins élevé des montants suivants : 1 287 \$ ou le total de votre revenu d'emploi inscrit à la ligne 10100 et la ligne 10400 de votre déclaration.

Montant canadien pour emploi - Canada.ca

Montant en raison de l'âge

Demandez ce montant si vous aviez **65 ans ou plus** le 31 décembre 2023 et que votre revenu net est moins élevé que 92 480 \$. Montant maximal 7 898 \$. Montant en raison de l'âge - Canada.ca

Montant pour époux ou conjoint de fait

Demandez ce montant si, à un moment de l'année, vous avez subvenu aux besoins de votre époux ou conjoint de fait et que son revenu net de la ligne 23600 de sa déclaration était moins élevé que votre montant personnel de base.

Montant pour époux ou conjoint de fait - Canada.ca

Montant pour revenu de pension

Vous pourriez avoir droit à un montant maximal de 2 000 \$ si vous avez déclaré à la ligne 11500, ligne 11600 ou ligne 12900 de votre déclaration des revenus de pension, des revenus de pension de retraite ou des revenus de rente admissibles.

Montant pour revenu de pension - Canada.ca

Montant pour une personne à charge admissible

Vous pourriez avoir droit au montant pour une personne à charge admissible si, à un moment de l'année, vous avez subvenu à ses besoins et que vous remplissiez certaines conditions.

Montant pour une personne à charge admissible - Canada.ca



Montant transféré de votre époux ou conjoint de fait

Vous pourriez avoir le droit de demander une partie ou la totalité de certains montants auxquels votre époux ou conjoint de fait a droit, s'il n'a pas besoin de les utiliser, pour réduire son impôt fédéral à zéro.

Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait - Canada.ca

Pension de la Sécurité de vieillesse (versements mensuels)

La pension de la Sécurité de la vieillesse (SV) est un paiement mensuel que vous pouvez obtenir si vous avez 65 ans et plus.

Pension de la Sécurité de vieillesse : Aperçu - Canada.ca

Supplément de revenu garanti (versements mensuels)

Le Supplément est basé sur le revenu et est disponible pour les gens recevant la pension de la Sécurité de la vieillesse et qui ont un faible revenu. N'est pas imposable.

Montant maximal 11 511\$.

Supplément de revenu garanti : Aperçu - Canada.ca



PROVINCIAL

Pour plus d'information, communiquez avec Revenu Québec : 1-800-267-6299

Crédit d'impôt pour frais médicaux

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé des frais médicaux qui dépassent 3 % de votre revenu net.

Frais médicaux | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Crédit d'impôt pour solidarité

Crédit d'impôt remboursable qui vise à venir en aide aux ménages à faible ou à moyen revenu

Crédit d'impôt pour solidarité | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés (70 ans et plus)

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable pour des frais liés à des services de maintien à domicile si vous remplissez les conditions. Ce crédit d'impôt est égal à 36 % de vos dépenses admissibles.

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Crédit d'impôt pour soutien aux ainés (70 ans et plus)

Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux aînés si vous êtes un particulier admissible et que vous remplissez au moins l'une des deux conditions d'admissibilité Montant maximal 800\$.

Crédit d'impôt pour soutien aux aînés | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie

Crédit d'impôt remboursable pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie si vous remplissez les deux conditions d'admissibilité. 20% des frais d'achat.

<u>Crédit d'impôt pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie | Revenu</u> <u>Québec (revenuquebec.ca)</u>

Crédit d'impôt pour activités des aînés (70 ans et plus)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable pour les frais payés en 2023 pour votre inscription à des activités physiques ou à des activités artistiques, culturelles ou récréatives. Montant maximal 40\$.

Crédit d'impôt pour activités des aînés | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Crédit d'impôt pour prolongation de carrière

Crédit d'impôt non remboursable qui a été instauré dans le but d'inciter les travailleurs **âgés de 60 ans ou plus** à demeurer ou à retourner sur le marché du travail. Montant maximal 1 650\$.

Crédit d'impôt pour prolongation de carrière | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Crédit d'impôt pour personne aidante

Ce crédit d'impôt comporte deux volets. Le premier volet concerne toute personne aidant une personne de 18 ans ou plus qui est atteinte d'une déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques et qui a besoin d'assistance pour accomplir une activité courante de la vie quotidienne. Le second volet concerne toute personne aidant un proche qui est âgé de 70 ans ou plus et avec lequel elle cohabite.



Crédit d'impôt pour personne aidante | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail

Crédits d'impôt remboursables qui vous incitent à demeurer sur le marché du travail, ou encore à l'intégrer. Si vous êtes admissible à la prime au travail, vous pourriez aussi avoir droit à un supplément à la prime au travail.

Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Déductions

Régimes de pension agréés; REER ou RPAC/RVER; montant transféré au conjoint, à un RPA, à un REER, à un FERR, à un RPAC/RVER ou une rente; montant inclus dans le revenu; cotisations inutilisées; perte de valeur de placement.

Déductions | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région

Vous pouvez demander ce crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé au cours d'une année des frais afin d'obtenir des soins médicaux qui ne sont **pas dispensés dans votre région**.

<u>Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région | Revenu Québec (revenuquebec.ca)</u>

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite

Crédit d'impôt non remboursable si vous êtes dans l'une des situations suivantes : vous ou votre conjoint au 31 décembre êtes né avant le 1^{er} janvier 1957; vous avez occupé ordinairement et tenu une habitation dans laquelle vous viviez seul pendant toute l'année visée par la demande; vous ou votre conjoint au 31 décembre avez reçu un revenu de retraite admissible.

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques

Vous pouvez demander un montant qui réduira votre impôt à payer si vous aviez, au cours d'une année, une déficience grave et prolongée de vos fonctions mentales ou physiques attestée, selon le cas, par un professionnel de la santé. Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Revenus de retraite transférés par votre conjoint

Si votre conjoint au 31 décembre 2023 **avait 65 ans ou plus** à la fin de l'année et qu'il a reçu des revenus de retraite admissibles, vous pouvez choisir ensemble qu'une partie des revenus de retraite reçu dans l'année, soit incluse dans le calcul de votre revenu. Revenus de retraite transférés par votre conjoint | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Subvention pour ainés relative à une hausse de taxes municipales

Vous pourriez avoir droit à une subvention qui vise à compenser en partie la hausse des taxes municipales payables à l'égard de votre résidence si, entre autres, toutes les conditions admissibles sont remplies. Montant maximal 500\$.

Subvention pour aînés relative à une hausse de taxes municipales Revenu Québec (revenuquebec.ca)



Programme Allocation-logement (versements mensuels)

S"adresse à des personnes et à des familles à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget au paiement de leur logement ou au remboursement de leur prêt hypothécaire. Montant maximal 1 200\$.

Programme allocation-logement : Étapes à suivre | Revenu Québec (revenuquebec.ca)

Si vous n'êtes pas certain de profiter de tous les avantages fiscaux auxquels vous avez droit, il est conseillé de consulter un professionnel ou encore de faire appel, si vous y êtes admissible, au Service d'aide en impôt - Programme des bénévoles, offert gratuitement par des centaines d'organismes communautaires. Informez-vous auprès du Centre d'action bénévole ou de l'ACEF le plus près.

Demeurez également à l'affût des webinaires, ateliers et conférence que nous vous offrons. Pour plus d'information, consultez la programmation semestrielle sur notre site web.



SOCIÉTÉ ALZHEIMER HAUT-RICHELIEU 740, 2º Rue, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 3H5

Tél.: 450 347-5500 • Sans frais : 514 990-8262 Site internet : www.sahr.ca • Courriel : info@sahr.ca Numéro d'organisme de charité : 88677 0353 RR0001